

**Projet de construction du poste Anne-Hébert à 315-25 kV et de la ligne d'alimentation à 315 kV  
à Saint-Augustin-de-Desmaures**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 23 SEPTEMBRE  
À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**Québec, le 2 septembre 2008** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *projet de construction du poste Anne-Hébert à 315-25 kV et de la ligne d'alimentation à 315 kV sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures par Hydro-Québec TransÉnergie*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **23 septembre 2008, à compter de 19 h 30, au Domaine Notre-Dame inc., 83, route Grand-Capsa à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques débute aujourd'hui, le 2 septembre et se terminera le 17 octobre 2008.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 17 octobre 2008, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque Alain-Grandbois**, située au 160, rue Jean-Juneau à Saint-Augustin-de-Desmaures.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, de même que dans le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 17 octobre 2008, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

## **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'informer et de s'exprimer sur un projet et ainsi participer au processus menant à la décision gouvernementale. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours et celui d'enquête et d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois.

## **LE PROJET**

Dans le but de combler ses besoins en électricité pour la région de Québec, Hydro-Québec TransÉnergie prévoit construire un poste de transformation à 315-25 kV (poste Anne-Hébert) à Saint-Augustin-de-Desmaures et une ligne d'alimentation biterne à 315 kV d'une longueur de 13,2 kilomètres pour le raccorder à la ligne Jacques-Cartier-Laurentides existante. Le poste serait construit à l'intérieur du parc industriel François-Leclerc, entre la route de Fossambault et la rue des Grands-Lacs. Près de 72 % du parcours de la ligne traverserait des espaces forestiers, 25 % des terres en culture ou des pâturages et le reste correspondrait au passage au-dessus de l'autoroute Félix-Leclerc et du parc industriel François-Leclerc. Environ 43 pylônes supporteraient la ligne. À la fin des travaux, le chemin d'accès au poste donnerait sur une nouvelle rue publique qui relierait la route de Fossambault et la rue des Grands-Lacs.

Le coût global du projet est estimé à 73,7 millions de dollars, soit 41,5 millions pour le poste Anne-Hébert et 32,2 millions pour la ligne d'alimentation. La mise en service de la ligne projetée et du poste est prévue pour l'automne 2010.

## **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon l'étude d'impact, la principale répercussion de la construction du poste serait liée au déboisement d'un ancien champ cultivé en voie de régénération arbustive. La perte de couvert arbustif se traduit généralement par une perte d'habitat pour la faune qui utilise ce type de milieu. Compte tenu de l'éloignement des secteurs habités, la construction du poste ne devrait pas déranger les résidents des environs. Pendant l'exploitation, le bruit produit au poste serait inférieur aux critères de la réglementation municipale et provinciale. Les équipements du poste seraient peu perceptibles à l'extérieur du parc industriel François-Leclerc en raison du maintien d'écrans boisés en façade du poste et en bordure de la route de Fossambault. La propriété acquise serait suffisamment grande et assez éloignée des secteurs habités pour ne causer aucune nuisance liée à l'éclairage nocturne. L'importance de l'impact sur le paysage varierait de négligeable à nulle selon la position de l'observateur.

Toujours selon l'étude d'impact, la ligne projetée aurait des répercussions permanentes attribuables à la présence de l'emprise et des supports. L'impact le plus important sur le paysage se retrouverait dans le tronçon qui longe l'autoroute Félix-Leclerc en milieu agricole. Le principal impact sur le milieu naturel serait lié aux modifications du couvert végétal dans l'emprise de la ligne ainsi qu'à la perte d'habitat potentiel pour la faune terrestre et semi-aquatique, les amphibiens et les reptiles ainsi que les oiseaux. Comme aucune résidence ne se trouverait à moins de 100 m de l'emprise projetée, celle-ci n'augmenterait pas le niveau d'exposition aux champs électriques et magnétiques des résidents les plus rapprochés.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec madame Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [hydro-quebec-st-augustin@bape.gouv.qc.ca](mailto:hydro-quebec-st-augustin@bape.gouv.qc.ca).